

Synthèse des observations du public

Projet de guide relatif à la radioprotection dans les activités de transport de substances radioactives

soumis à la consultation du public du 27 octobre au 27 novembre 2017
sur le site Internet de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

1 – Contributions reçues

Dans le cadre de la consultation du public sur le projet de guide susmentionné, menée du 27 octobre au 27 novembre 2017, deux contributions ont été recueillies sur le site Internet de l'ASN, l'une par un particulier et l'autre par le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA).

La Direction générale du travail (DGT) du ministère du travail a par ailleurs fait parvenir quelques commentaires à l'ASN par courriel, essentiellement de forme.

2 – Observations reçues

Les observations ont principalement porté sur la date de publication du guide compte tenu de l'évolution prochaine de la réglementation en raison de la transposition de la directive 2013/59 Euratom du Conseil du 5 décembre 2013 fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants.

Elles ont également souligné l'intérêt des exemples figurant dans le guide et questionné la possibilité d'avoir un programme de protection radiologique (PPR) commun à plusieurs entreprises.

3 – Suites données aux observations reçues

Des corrections de forme ont été apportées au projet de guide mais le fond du guide n'a pas évolué. En particulier, la possibilité d'un PPR commun à plusieurs entreprises a été maintenue, après vérification auprès de la DGT.

En termes d'opportunité de publication du guide alors que la réglementation française va bientôt évoluer, il a été choisi de ne pas anticiper les futures évolutions découlant de la transposition prochaine de la directive 2013/59/Euratom et d'apporter des recommandations sur les dispositions à ce jour applicables. Deux raisons motivent ce choix :

- l'ASN estime que ce guide, qui vise à aider les acteurs du transport à remplir leurs obligations réglementaires, est nécessaire à court terme. En effet, les inspections révèlent chez certains acteurs du transport une prise en compte insuffisante du risque d'exposition des travailleurs et du public aux rayonnements ionisants dans la définition et la mise en œuvre de leurs mesures de prévention, alors que les activités de transport peuvent présenter des enjeux de radioprotection importants ;
- les modifications prévues par les textes de transposition auront un impact limité dans le domaine du transport. Sur les principes fondamentaux de la radioprotection, il y aura une grande continuité avec les dispositions actuellement en vigueur. Une fois les nouveaux décrets et leurs textes d'application publiés (notamment concernant le zonage radiologique), une mise à jour du guide pourra donc être engagée. Elle permettra également de prendre en compte un premier retour d'expérience sur l'utilisation du guide.